

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHARTRES

BP 229
28004 CHARTRES CEDEX
TEL : 02.37.84.00.25 - FAX : 02.37.84.02.75
INTERNET : www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

JURI ACT

131 rue Jeanne d'Arc
BP 70219
54004 NANCY CEDEX

V/REF : FF/CM

N/REF : 2011 B 690 / 2011-A-2939

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHARTRES certifie qu'il a reçu le 19/09/2011,

P.V. d'assemblée du 13/08/2011

- Transfert du siège du 25 rue Saint-André 88500 Poussay
- Modification statutaire

Liste des sièges sociaux antérieurs

Statuts mis à jour

Concernant la société

"LB1"

Société à responsabilité limitée

51 rue Noël Ballay

28630 Fontenay-sur-Eure

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-2939 le 19/09/2011

R.C.S. CHARTRES 514 976 067 (2011 B 690)

Fait à CHARTRES le 19/09/2011,

Le Greffier



"LB1"

**Société à responsabilité limitée au capital de 751.500 €
Siège social : 25, rue Saint André
à POUSSAY (Vosges)**

RCS EPINAL 514 976 067

◆◆◆

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13 AOÛT 2011

L'an deux mil onze,

Le 13 août,

A 14 heures 30,

Au siège social,

Les associés de la société à responsabilité limitée "LB1" se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation amiable de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par le gérant, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent plus des deux tiers des parts composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel BOCZKOWSKI, gérant associé.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ◆ Transfert du siège social,
- ◆ Modification de l'article 4 des statuts relatif au siège social,
- ◆ Pouvoirs pour les formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- ◆ la feuille de présence,

- ♦ le rapport établi par la gérance,
- ♦ le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le président donne lecture à l'assemblée du rapport établi par la gérance.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

◇◇◇

PREMIERE RESOLUTION – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale, statuant conformément à l'article 4 des statuts, décide de transférer le siège social de la société de POUSSAY (Vosges), 25 rue Saint André, à FONTENAY SUR EURE (EURE-ET-LOIR), 51 rue Noël Ballay, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS

En conséquence de l'adoption de la première résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

"ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL :

Le siège social est fixé à FONTENAY SUR EURE (EURE-ET-LOIR), 51 rue Noël Ballay.

(Le deuxième paragraphe est inchangé.) "

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet de réaliser toutes les formalités de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

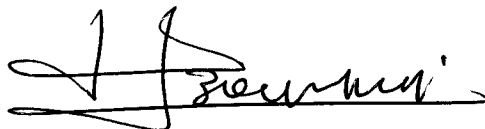
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

◆◆◆

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 15 heures .

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Bourne', is written over a horizontal line.